

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2020 – 610 DU 23 DECEMBRE 2020**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration du Laboratoire national de contrôle de  
qualité des médicaments et consommables médicaux.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2003-515 du 1<sup>er</sup> décembre 2003 portant approbation des statuts du Laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments et consommables médicaux, tel que modifié par le décret n° 2019-106 du 03 avril 2019 ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 décembre 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments et consommables médicaux, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Habib Yowel Medessou GANFON**, représentant du Ministère de la Santé ;

- monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Habib TIDJANI**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- madame **Callinice D. CAPO-CHICHI**, représentante du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Kisito CHABI SIKA**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- madame **Aleyya GOUDA BACO**, représentante du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **Ernest GBAGUIDI**, président de l'Association des consommateurs de soins.

## Article 2

Monsieur **Habib Yowel Medessou GANFON** est nommé président du Conseil d'administration.

## Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 décembre 2020

Par le Président de la République,  
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



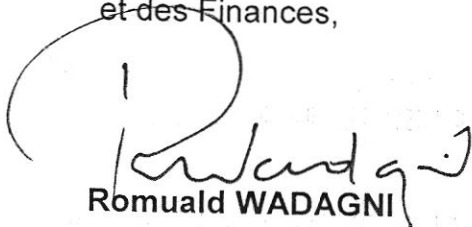
**Patrice TALON**

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

Le Ministre de l'Économie  
 et des Finances,



**Romuald WADAGNI**